**BEL’AFRIKA TV**

**Elections communales et provinciales du 14 octobre 2012 :**évaluation de la couverture médiatique de la campagne électorale sur les services de médias audiovisuels de la Fédération Wallonie-Bruxelles

*Dans le cadre la campagne électorale, nous allons réaliser une série d’émission dont le nom est en discussion «  …………….. »*

*Concernant la couverture de la campagne nous ne comptons faire une couverture de la campagne, en revanche nous comptons réaliser une émission qui présentera les candidats de chaque parti politique.*

*Conformément aux règles adoptés le 23 janvier et qui s’appliquent nous allons tenir compte du respect de l’équilibre entre les tendances politiques, l’interdiction de donner la parole en direct ou de faire participer à des débats les représentants de partis liberticides.*

*Nous prendrons également soins de ne pas diffuser  des publicités en faveur de partis ou de candidats.*

*Nous n’autoriserons  pas la présence à l’antenne de membres du service de média qui seraient également candidats.*

*BELAFRIKA TV*mettra en place un « dispositif électoral » qui couvrira  toutes les obligations du règlement ainsi que l’élargissement de la représentation des femmes.

Etant conscient que nous ne pouvons pas inviter toutes les listes des partis ce principe du respect d’équilibre sera appliqué lorsque ce sont les partis eux-mêmes qui désignent leurs candidat.e.s

BELAFRIKA TV adaptera  son service audiovisuel en fonction des réalités de son service en période électorale sans oublier de respecter l’équilibre et la représentativité que le plateau télévisé aurait mise à disposition pour son émission spéciale élection qui permettra d’inviter une personne de chaque partie.